Saint-Amarin, le 28 août 2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE

DE SAINT-AMARIN

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU BUREAU

ET DU PRESIDENT

PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par lui par délégation de l’organe délibérant. Les comptes-rendus sont par ailleurs envoyés systématiquement à l'ensemble des conseillers communautaires.

1. **Décisions prises par le Bureau**

Lors de sa séance du 27 août 2020, le Bureau a décidé :

* d’attribuer une subvention de fonctionnement de 1 000 € à l’association de la Musique Municipale de Bitschwiller lès Thann dans le cadre d’un évènement hommage aux vicitmes de la pandémie de la COVID-19 en lien avec les harmonies locales. La somme sera versée une fois la date de la manifestation connue et réalisée selon les règles sanitaires en vigueur.
* De verser par anticipation de 5 000 € sur la part de subventions de la DRAC de 48 000 € au Collectif des possibles pour le financement des actions et dépenses.
* de réserver une suite favorable à la demande de l'entreprise Pierre FREY, en accordant la signature d’un avenant à son bail commercial formalisant la libération du lot n°9 (285 m²) à compter du 1er août 2020.
* De verser des subventions pour la réalisation de travaux de mise en valeur du patrimoine bâti traditionnel comme suit :
  + 108,98 € à M. et Mme ABILDTRUP Jens et Isabelle, demeurant 2 chemin nouveau à WILDENSTEIN
  + 553,80 € à M. et Mme GAERTNER Maxime et Emmanuelle, demeurant 1 route nationale à HUSSEREN-WESSERLING